



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Législature 2016 - 2020

Procès-verbal n° 6

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz
du lundi 26 juin 2017 à 18h30
Salle de gymnastique, Fontaines

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1. Appel ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 avril 2017 ;
3. Communications de la présidente ;
4. Rapports d'activités des différentes commissions et des délégués, selon l'article 5.13 du règlement général ;
5. Nomination du bureau ;
6. Nomination d'un membre au Conseil communal en remplacement de M. Armand Blaser, démissionnaire ;
7. Nomination d'un membre à la Commission du développement territorial et durable en remplacement de M. Daniel Geiser, démissionnaire ;
8. Nomination d'un membre à la Commission des règlements en remplacement de Mme Anne Bourquard Froidevaux, démissionnaire ;
9. Nomination d'un membre au Conseil de fondation de la Pomologie en remplacement de Mme Florence Aebi, démissionnaire ;
10. Rapport d'information relatif à la réévaluation du patrimoine financier ;
11. Comptes et gestion 2016 ;
12. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 706'000 pour la réfection et l'aménagement de la rue des Corbes, de la route de La Tuilière et de la place du Tilleul à Savagnier ;
13. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 155'000 pour l'élargissement de la route DP25 aux Hauts-Geneveys ;
14. Réponse à la motion « Proposer une démarche de fusion à Valangin » ;
15. Motions et propositions ;
16. Résolutions, interpellations et questions ;
17. Communications du Conseil communal ;
18. Prise de congé de M. Armand Blaser, démissionnaire.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Ouverture de la séance par la présidente :

Mme Christine Ammann Tschopp (ci-après « la présidente ») ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun à Fontaines. Elle remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal, le public, les journalistes et les membres de l'administration communale de s'être déplacés à cet effet.

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 41

Majorité simple : 20 voix

Membre excusé : 0

Le Conseil communal in corpore et le chancelier participent également à la séance.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 avril 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 avril 2017 est accepté à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteure.

3. Communications de la présidente

Sont rapportés ci-dessous et dans leur intégralité les propos liminaires de la présidente.

« Nous nous trouvons aujourd'hui dans une phase de remaniement des Autorités avec tout d'abord la démission notifiée de Monsieur le conseiller communal, Armand Blaser, auquel nous consacrerons un moment ce soir afin de lui rendre hommage aussi chaleureusement qu'il se doit. Après le changement de bureau, le point 6 consiste en l'élection complémentaire pour assurer sa succession.

Mais, ce soir aussi, trois conseillères générales, Mesdames Anne Bourquard Froidevaux, Florence Aebi et Clarence Chollet, participent pour la dernière fois à nos séances. Mesdames, j'aimerais sincèrement vous remercier pour vos contributions toujours intéressantes et constructives ainsi que pour votre engagement constant en faveur de notre Commune. Vos lettres de démission, que les Autorités peuvent consulter sur Echo, m'ont touchée et je suis certaine que le Grand Conseil profitera de l'expérience que vous aurez acquise dans nos rangs. Nous espérons que vous garderez un bon souvenir de nos débats et que, comme représentantes de votre électorat, vous aurez à cœur de soutenir Val-de-Ruz en tant que députées.

Voici que s'achève mon année de présidence du Conseil général. Sachez que j'y ai passé d'excellents moments et que j'en sors enrichie d'une nouvelle expérience très constructive. J'aimerais en profiter pour vous féliciter toutes et tous pour l'excellente tenue des débats. »

4. Rapports d'activités des différentes commissions et des délégués, selon l'article 5.13 du règlement général

La présidente indique que chacun a reçu et a pu prendre connaissance des rapports. Etant donné qu'il n'y a pas de remarque, elle remercie tous les auteurs pour le travail accompli.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

5. Nomination du bureau

M. Pascal Truong (PLR) annonce que le groupe PLR-PDC propose M. Jan Villat au poste de président du bureau du Conseil général.

M. Jan Villat est élu tacitement président par acclamation.

M. Pierre Studer (PS) informe que le groupe PS propose M. Cédric Senn au poste de vice-président du bureau du Conseil général.

M. Cédric Senn est élu tacitement vice-président par acclamation.

M. Michel Favre (UDC) annonce que le groupe UDC propose M. Jean-Luc Pieren au poste de secrétaire du bureau du Conseil général.

M. Jean-Luc Pieren est élu tacitement secrétaire par acclamation.

M. Alain Lugon (Les Verts) annonce que le groupe des Verts propose Mme Chloé Douard au poste de secrétaire-adjointe du bureau du Conseil général.

Mme Chloé Douard est élue tacitement secrétaire-adjointe par acclamation.

M. Pascal Truong (PLR) propose Mme Claudine Geiser au poste de quettrice du bureau du Conseil général.

M. Pierre Studer (PS) propose Mme Isabelle Romerio au poste de quettrice du bureau du Conseil général.

Mesdames Claudine Geiser et Isabelle Romerio sont élues tacitement quettrices par acclamation.

Le bureau du Conseil général pour la période administrative 2017-2018 se présente comme suit :

Président :	Jan Villat (PLR)
Vice-président :	Cédric Senn (PS)
Secrétaire :	Jean-Luc Pieren (UDC)
Secrétaire-adjoint :	Chloé Douard (Les Verts)
Quettrices :	Claudine Geiser (PLR) et Isabelle Romerio (PS)

Mme Christine Ammann Tschopp (Les Verts) félicite le nouveau bureau et laisse sa place à M. Jan Villat (PLR).

M. Jan Villat (ci-après « le président ») prononce quelques mots à l'attention de Mme Christine Ammann Tschopp (Les Verts).

« Chère présidente sortante, chère Christine,

Comme le veut la tradition, j'ai le plaisir de te remettre un petit présent à l'occasion du changement de présidence. Puisque tu descends aujourd'hui du perchoir, voici une paire de bâtons de marche – ou de walking en bon français. Ils te permettront, j'espère, de grimper plus haut, pourquoi pas sur les sommets bordant notre belle commune. »

Il donne ensuite lecture de son allocution.

« Chères et chers membres du Conseil général, du Conseil communal et de l'administration, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, cher public et chère famille,

Impossible d'accéder à la présidence d'un organe, quel qu'il soit, sans adresser quelques mots à l'assemblée.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

J'ai choisi de brosser un portrait partiel – et probablement partial – de Val-de-Ruz en quelques chiffres (en quelques nombres devrais-je plutôt dire).

14 ; le nombre de collèges ! Un dans chacune des anciennes communes à l'exception de Villiers et d'Engollon, auxquels s'ajoute le collège de la Fontenelle.

124 ; la superficie de notre commune en kilomètres carrés. Notons qu'il existe sur Terre 13 pays plus petits que Val-de-Ruz.

128 ; le nombre d'employés en équivalent plein-temps pour Val-de-Ruz.

(Dans le chapitre des indicateurs inutiles, on peut constater que le ratio d'équivalent plein-temps par kilomètre carré est d'environ un).

255 ; le nombre de dossiers ouverts au niveau de l'aide sociale au 31 décembre 2016. Il y en avait 130 en 2010. Cela a donc doublé en seulement six ans.

16'835 ; le nombre d'habitants, un quart a moins de 20 ans. Notons qu'il existe sur Terre cinq pays moins peuplés que Val-de-Ruz.

31'832'479 ; le montant des impôts sur le revenu des personnes physiques. Soit près de CHF 2'000 par habitant.

99'258'535 ; le total des emprunts, soit près de CHF 6'000 par habitant.

Certains de ces chiffres font sourire. D'autres, peut-être rassurent, immanquablement, certains inquiètent.

Ajoutez maintenant à ces données factuelles quelques valeurs que je n'ai pas réussi à obtenir. Par exemple, le nombre de fois où une Vaudruzienne ou un Vaudruzien a souri, le nombre de fois où une Vaudruzienne ou un Vaudruzien s'est senti aimé, encore le nombre de fois où une Vaudruzienne ou un Vaudruzien s'est exclamé « santé ! »... Et alors vous conclurez immanquablement que Val-de-Ruz est un endroit où il fait bon vivre. »

6. Nomination d'un membre au Conseil communal en remplacement de M. Armand Blaser, démissionnaire

M. Alain Lugon (Les Verts) propose M. Roby Tschopp au poste de conseiller communal.

M. Roby Tschopp est élu tacitement conseiller communal par acclamation.

M. Roby Tschopp (Les Verts) communique aux membres présents sa démission immédiate du Conseil général, estimant ne pas être en droit de participer aux débats ni aux votes, même en s'abstenant. Il profite de cette occasion afin de remercier la population de la confiance témoignée et apporte sa lettre de démission au président de l'assemblée.

Le président donne lecture de la lettre de démission de M. Roby Tschopp.

« Suite à ma nomination au Conseil communal et en dépit du fait que l'entrée en fonction aura lieu à une date ultérieure, j'estime ne plus être en mesure d'exercer ma fonction de conseiller général avec toute la liberté et l'indépendance requise.

Par conséquent, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission immédiate, c'est-à-dire en cours de séance, du Conseil général.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Je souhaite exprimer ici toute la satisfaction qui fut la mienne à siéger au sein du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz et d'avoir eu le privilège de pouvoir contribuer à la mise sur pied d'une nouvelle entité. Si les débats ont pu être parfois rudes, comme il se doit entre personnalités aux options politiques différentes, ils ont été indéniablement constructifs.

Ce sera mon engagement et ma motivation que de continuer à servir notre Commune et ses habitantes et habitants à l'avenir. »

7. Nomination d'un membre à la Commission du développement territorial et durable en remplacement de M. Daniel Geiser, démissionnaire

M. Pascal Truong (PLR) annonce que le groupe PLR-PDC propose M. Teddy Monnier.

M. Teddy Monnier est élu tacitement par acclamation.

8. Nomination d'un membre à la Commission des règlements en remplacement de Mme Anne Bourquard Froidevaux, démissionnaire

M. André Vallat (PS) demande au président de reporter les points 8 et 9 à l'ordre du jour du prochain Conseil général car, à la suite de la démission de deux membres du groupe PS, ce dernier souhaite attendre l'élection des futurs conseillers généraux afin de les proposer aux postes libres.

Ce point est reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

9. Nomination d'un membre au Conseil de fondation de la Pomologie en remplacement de Mme Florence Aebi, démissionnaire

Ce point est reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

10. Rapport d'information relatif à la réévaluation du patrimoine financier

Mme Christine Ammann Tschopp (Les Verts) fait part du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« C'est un dossier solidement ficelé mais techniquement ardu que nous a remis l'administration des finances. Aussi la Commission de gestion et finances remercie les auteurs du rapport et est reconnaissante à l'administrateur de la gérance du patrimoine ainsi qu'à l'expert qui lui a fourni les éclaircissements demandés lors de sa séance du 22 mai dernier.

Après plusieurs interpellations par des membres du Conseil général et selon les exigences de la loi sur les finances (LFinEC), la réévaluation du patrimoine financier nous a été livrée quelques mois après celle du patrimoine administratif. Elle permet enfin d'obtenir un état des lieux complet du patrimoine financier qui servira principalement au maintien de la valeur économique des immeubles et autres propriétés foncières en identifiant les besoins de rénovation et en orientant la planification des travaux nécessaires. Selon les dispositions légales, elle devra être mise à jour au minimum tous les cinq ans.

Le patrimoine financier est composé essentiellement, d'une part, des immeubles locatifs ainsi que des terrains à bâtir et, d'autre part, des domaines agricoles, des estivages et des terrains à vocation agricole. De petits objets tels que garages ou cabanons viennent s'ajouter à cette liste.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

L'évaluation de la partie agricole du patrimoine financier se fait en fonction de la valeur de rendement agricole selon le « green book » annexé au droit fédéral et prend en compte les estimations de la qualité des terres fournies par le service de l'agriculture. Elle a fait l'objet d'un mandat séparé car l'évaluation fait appel à des compétences très particulières.

Malgré la présence, parmi les employés communaux, d'un architecte et d'un administrateur de la gestion du patrimoine, l'évaluation des immeubles de rendement a été donnée en mandat à une société spécialisée externe pour près de CHF 200'000. Cette société a mis en pratique la méthode du discounted cash flow : celle-ci consiste à rétro-calculer la valeur vénale au bilan d'un bien à partir de tous les flux de trésorerie projetés à l'avenir, recettes ou charges, et d'un taux d'actualisation. Par rapport à la méthode traditionnelle, qui ne retient que la valeur locative actuelle pour déduire la valeur de l'actif, elle prend également en compte sur une période de dix ans les coûts estimés de remise en état, les augmentations de loyers projetées ainsi que les vacances d'appartements.

Le taux d'actualisation qui sert à rapporter les flux de trésorerie à la valeur actuelle est au cœur de la détermination de la matrice de valorisation. La Commission de gestion et des finances a constaté que cet élément est le pré carré de la société évaluatrice. Cette dernière l'a concocté selon une recette maison qu'elle ne divulgue que partiellement à ses clients. S'il est bien clair que le taux hypothécaire de référence et le taux des obligations de la Confédération sont incorporés à la mixture, un ingrédient plus mystérieux vient épicer la recette : le facteur de centralité. Celui-ci est défini séparément pour chaque immeuble à partir du prix du terrain, de la distance aux infrastructures publiques, de la qualité architecturale, de la quotité d'impôts et j'en passe. La composition de la potion magique est sous bonne garde.

L'avantage de la méthode du discounted cash flow par rapport à la méthode traditionnelle de rendement est qu'elle permet de planifier des travaux de rénovation en identifiant les éléments de vétusté des bâtiments. Ayant établi une fiche par bâtiment, elle oriente les travaux d'isolation des enveloppes à consentir et met le doigt sur les objets dont la valeur locative est inadéquate.

Son inconvénient est que la Commune n'est pas à même, avec ses ressources internes, de mettre à jour tous les cinq ans les valeurs vénales des bâtiments et va devoir désormais faire appel pour cela à une société privée externe dont les mandats sont onéreux. Il semblerait que la mise à jour de ces valeurs n'excède cependant pas CHF 40'000 répartis sur cinq ans.

En conclusion, cette réévaluation du patrimoine financier ne touche pas les comptes de résultat mais a amené une correction directe des actifs au bilan de près de CHF 15'000'000 supplémentaires à CHF 273'000'000. La dette nette diminue d'environ CHF 4'000'000 à CHF 50'000'000. Soit une baisse de 8%. Les résultats des comptes 2016 limitent cependant l'enthousiasme que suscite cette bonne nouvelle.

La Commission de gestion et des finances a pris note qu'il n'est pas encore clair, si et comment cette réserve de réévaluation peut ou non être utilisée pour l'entretien des immeubles.

La vue d'ensemble doit maintenant servir de base à une approche stratégique. Quelle est notre vision de notre parc immobilier ? Quels sont les objectifs stratégiques à poursuivre par quelle feuille de route ? Ces décisions relèvent maintenant de la politique.

La Commission de gestion et des finances estime qu'une pierre angulaire de plus a été posée dans la construction communale et recommande de prendre le rapport en considération. »

M. Marcel Carrard (PLR) lit le rapport du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PLR-PDC a pris connaissance du rapport d'information sur la réévaluation du patrimoine financier.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Celui-ci fait suite au rapport sur le patrimoine administratif qui nous a déjà été soumis en décembre 2016.

Les objets du patrimoine financier ont été séparés en deux groupes : ceux liés au rendement financier pur et ceux liés au foncier rural.

L'évaluation de notre patrimoine financier a été confiée à un mandataire externe choisi après une phase de test et le coût de cette évaluation s'élève à CHF 237'000.

Pour rappel, les objets inventoriés ont été placés dans trois catégories :

- les immeubles locatifs ;*
- les objets particuliers, tels que garages isolés, petits entrepôts, cabanons ;*
- les objets à vocation agricole.*

La méthode du discounted cash flow (DCF) a été choisie pour l'analyse des bâtiments d'importance. C'est une méthode d'estimation dynamique qui calcule la valeur d'un bien immobilier en actualisant ses flux de trésorerie futurs et estimés (loyers, marché immobilier local, coûts d'entretien, localisation de l'objet, stabilité du marché financier, évolution du taux d'intérêt, rénovation à entreprendre).

Pour les autres objets de moindre importance, c'est la valeur de rendement qui a été utilisée.

Cette réévaluation de notre patrimoine financier a généré une plus-value de CHF 14'800'000 qui sera mise en « réserve » au bilan.

La méthodologie DCF est fort complexe et la valeur actuelle sera réactualisée chaque année et tiendra compte des investissements faits. Le système devra être alimenté afin de pouvoir garantir une vue financière générale des bâtiments.

Le logiciel choisi est très complet et répond largement à nos besoins. Il pourrait s'avérer cependant lourd à alimenter et à nourrir avec les informations adéquates.

Le groupe PLR-PDC prendra en considération ce rapport très instructif et bien élaboré. »

M. Claudio Cerini (PS) rapporte la position du groupe PS.

« Le groupe PS remercie le Conseil communal de son rapport et en a pris connaissance avec intérêt.

Un sujet lié au patrimoine de la Commune est forcément un sujet important. Ajoutons à cela une réévaluation de celui-ci et nous obtenons un sujet stratégique de la Commune.

Indépendamment des différentes méthodes utilisées, rendement ou discounted cash flow, il est primordial d'utiliser une méthode fiable et de l'appliquer suffisamment longtemps pour obtenir la dynamique d'évolution du patrimoine.

La stratégie que nous établirons suite à cette réévaluation est primordiale pour notre commune, car nous cherchons des revenus afin d'équilibrer au mieux nos comptes de plus en plus rouges. Par contre, le besoin de revenus supplémentaires ne doit pas nous faire oublier notre ancrage rural et donc ne cherchons pas des rendements similaires à ceux rencontrés au bord du lac de Zurich ou du lac Léman. Les familles, si chères à notre vision helvétique et à notre constitution, doivent pouvoir s'établir et vivre harmonieusement dans les différents villages de notre commune avec des revenus modestes.

L'augmentation de CHF 14'800'000 du patrimoine financier confirme l'importance de réaliser cette réévaluation. Il est important de définir rapidement une stratégie raisonnable d'entretien du patrimoine afin de le valoriser.

Nous attendons donc avec impatience et confiance le rapport sur la stratégie immobilière de notre Commune.

Le groupe PS prendra acte de ce rapport. »



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Mme Chloé Douard (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts s'est penché avec intérêt et attention sur le rapport d'information au Conseil général relatif à la réévaluation du patrimoine financier et il remercie ses auteurs.

L'information donnée au Conseil général est claire et complète de sorte que notre assemblée est en mesure de se faire une idée adéquate de la situation. Le choix de la méthode du discounted cash flow pour évaluer les immeubles locatifs appelle une réflexion. En plus de fournir la valeur vénale de chaque objet, ce qui est notre objectif ici, la méthode permet des simulations et des prévisions financières fines et l'anticipation du flux de liquidités.

Cependant, elle implique pour la Commune le recours systématique à un prestataire externe disposant des moyens informatiques adéquats, ce qui entraîne des coûts et empêche de réaliser cette tâche à l'interne, malgré l'augmentation récente des postes de travail de la gérance du patrimoine.

Le groupe des Verts se demande si le gain de qualité de l'évaluation ainsi obtenu justifie l'effort et le coût supplémentaire ou si l'application d'une méthode dite « classique » n'aurait pas suffi à remplir les objectifs de l'exercice. Le rapport n'apporte pas de réponse à ce sujet.

Ce questionnement mis à part, le groupe des Verts apprécie le fait de disposer d'une vision incontestable du patrimoine communal, surtout dans la perspective des décisions imminentes relatives à l'équilibre financier de nos comptes.

Par conséquent, le groupe des Verts prendra acte du rapport relatif à la réévaluation du patrimoine. »

M. François Cuche (CC) remercie les groupes de l'accueil réservé à ce rapport.

Dans le cadre de ce que l'Etat demandait concernant le patrimoine financier, le Conseil communal s'est accordé sur le fait qu'il fallait avoir un outil global pour pouvoir être en adéquation avec la LFinEC notamment. Il souhaite aussi à futur induire une dynamique visant le maintien de sa valeur.

« Il est clair que c'est un système complet, nous aurions pu prendre quelque chose de plus léger. Ceci étant, l'avantage de ce système est qu'il est incontestable. Il ne faut pas oublier qu'évaluateur d'une entité financière telle que le patrimoine financier c'est un métier. Ce n'est pas celui de gérant immobilier, c'est à l'opposé des fonctions. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes adressés à un spécialiste du domaine pour que nous puissions vous présenter des chiffres qui soient incontestables et surtout qu'ils puissent vivre dans le temps et nous apporter des réponses année après année, mais en tout cas tous les cinq ans, comme la loi qui l'impose. Il était important pour le Conseil communal d'avoir cet outil. Ce dernier pourra être alimenté grâce à notre nouvel outil informatique de gérance immobilière, par lequel nous allons répertorier tous les mouvements qui ont lieu dans les bâtiments, que ce soit l'entretien courant ou les travaux d'amélioration. Ces éléments pourront être isolés, repris et utilisés dans le cadre de l'alimentation de ce programme. Cela va simplifier beaucoup d'opérations et nous allons pouvoir négocier avec notre prestataire de service un prix intéressant par rapport au suivi du patrimoine financier.

On se réjouit de pouvoir utiliser cet outil et chaque année constater l'évolution du patrimoine financier. »

Décision : le rapport d'information relatif à la réévaluation du patrimoine financier est pris en considération à l'unanimité.

11. Comptes et gestion 2016

M. Francis Krähenbühl (PLR) fait part du rapport de la Commission de gestion et des finances.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

« La Commission de gestion et des finances a pris connaissance du résultat des comptes 2016 lors de sa séance du 16 mai 2017.

Comme vous, nous n'avons pu que prendre acte du déficit de CHF 237'492, au lieu de l'équilibre annoncé au moment du budget, qui prévoyait même un léger bénéfice de CHF 4'412. Les causes sont expliquées en long et en large dans le rapport du Conseil communal et le détail des comptes, sur lesquels nous ne reviendront pas. Nous renons cependant à relever quelques éléments importants, déjà évoqués par le Conseil communal ;

- la facture sociale (subsidés de caisse maladie et aide sociale), qui dépasse le budget d'un demi-million ;
- les coûts des structures pré et parascolaires, de CHF 310'000 plus élevés qu'attendu ;
- la masse salariale du personnel enseignant est difficile à prévoir en raison de la structure même de l'école, des maladies, des absences, des heures supplémentaires, des remplacements de dernière minute. Ce poste a augmenté de CHF 800'000 par rapport à 2015 (+4%), ce qui est déjà considérable, mais affiche CHF 320'000 de plus que budgété, ce qui est beaucoup, malgré la difficulté des prévisions. Il doit être possible de faire mieux.

A l'inverse, nous avons pu comptabiliser deux annuités de l'imposition des frontaliers au lieu d'une seule, chacune de l'ordre de CHF 1'600'000. On a également prélevé CHF 1'800'000 dans la réserve de réorganisation, comme prévu au budget. De plus, il n'y a pas eu d'apport à la provision pour prévoyance, la couverture des engagements de la Commune n'ayant pas été prévue dans le cadre de la réévaluation du patrimoine administratif.

Le déficit opérationnel effectif est donc de -CHF 3'600'000 plutôt que de -CHF 240'000 comptabilisés.

La Commission n'est pas entrée dans l'examen fastidieux du détail des comptes, mais quelques questions ont cependant été posées, auxquelles nous avons obtenu des réponses satisfaisantes. Quelques-unes méritent d'être soulignées :

- au compte 44, concernant l'adaptation du loyer de la ferme Matile après les travaux de rénovation de l'enveloppe extérieure qui ont été effectués. La négociation avec le service des bâtiments de l'Etat a eu lieu en 2015, donc avant les travaux comme cela se doit et a abouti à une augmentation du loyer annuel de CHF 20'000 (CHF 19'994 précisément) à partir de 2017, sur un total antérieur de CHF 120'000. Cette augmentation s'accompagne d'une diminution des charges suite à la rénovation ;
- le prix du chauffage à distance a été adapté pour assurer l'autofinancement de ce poste. La hausse a été particulièrement marquée à Coffrane, où le kWh est passé à 13,5 ct (16 ct avec la taxe de base), comme partout, après la période de quatre ans à un tarif garanti de 8 ct ;
- fin des mesures d'insertion professionnelle, un service anciennement pris en charge par l'Etat. Le personnel en question effectuait des tâches certes simples, mais qu'il faudra reporter sur d'autres employés ;
- les abandons de créances fiscales correspondant à un point d'impôts. Or, la Commune n'a aucun moyen pour mettre de la pression sur les contribuables en question, qui sont souvent en situation d'actes de défauts de biens. Ces personnes ne paient en général pas leurs diverses taxes non plus ;
- concernant les crédits-cadres, la proportion de nos investissements qui en sont l'objet est à ce jour relativement faible, mais on se doit de rester prudent pour éviter de perdre la flexibilité nécessaire pour d'autres investissements moins planifiables ;



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

- enfin, les indicateurs financiers sont loin d'être tous au vert, comme par exemple le taux d'autofinancement ou la dette par habitants. Les taux d'intérêts bas contribuent certes à une situation financière globalement acceptable, mais il n'est pas inutile de rappeler que si ces taux se situaient entre 3% et 5%, nous aurions été contraints de prendre des mesures depuis bien longtemps.

Que conclure de ces constats ? En deux mots, que ce qui relève des compétences de la Commune est bien géré, mais ce sont les décisions prises par les Autorités cantonales, tant le Grand Conseil que le Conseil d'Etat, qui plombent nos finances.

Après des années 2014 et 2015 bénéficiaires, nos Autorités sont aujourd'hui confrontées à une nouvelle réalité, à savoir un déficit opérationnel chronique auquel nous devons trouver des solutions à très court terme, à savoir pour 2018 déjà. CHF 3'600'000 de pertes opérationnelles en 2016, CHF 5'600'000 en 2017, des premières estimations pires encore pour 2018 et aucune perspective d'amélioration à l'horizon des trois à quatre prochaines années. La Commission de gestion et des finances collabore étroitement avec le Conseil communal pour chercher et si possible trouver des solutions aussi supportables que possible. La question n'est plus aujourd'hui de savoir si nous devons revoir le coefficient fiscal, ni à quel moment, mais de combien de points il faudra l'augmenter au 1^{er} janvier 2018. Il est encore trop tôt pour apporter une réponse aujourd'hui, différents scénarios sont encore envisagés, prenant notamment en compte les réserves disponibles ; des propositions seront faites avant l'établissement du budget. Nous espérons pouvoir compter sur le sens des responsabilités de tous les élus. »

M. David Moratel (PS) lit le rapport du groupe PS.

« Le groupe PS a pris connaissance du rapport et de ses différentes annexes sur les comptes 2016 de la Commune. Nous constatons que les charges sont très bien tenues. Le Conseil communal a très bien résumé la situation. Il cite « Une année 2016 bien maîtrisée qui représente une vraie année charnière avec un passage à un résultat légèrement déficitaire mais de mauvais augure pour les années à venir. » Le groupe socialiste est d'accord avec cette phrase, sauf avec le terme « résultat légèrement déficitaire ». En effet, sans le double impôt sur les frontaliers de CHF 1'600'000 et un prélèvement à la réserve de fusion de CHF 1'800'000, notre déficit ne serait donc pas de CHF 240'000 mais de plus de CHF 3'600'000. Les prévisions pour les années prochaines sont catastrophiques, nous n'échapperons plus cette fois-ci à une hausse d'impôts.

Les comptes 2016 ont été influencés négativement par divers éléments, tels que la facture sociale et des mauvaises estimations des salaires des enseignants et des structures préscolaires. Nous constatons que les coûts des entretiens des routes communales ont été contenus au minimum, permettant une économie de CHF 265'000, vu l'état d'usure avancé de certains tronçons, est-il raisonnable de continuer de la sorte et d'économiser autant sur nos routes ?

La suppression par le canton du personnel en mesures intégration professionnel MIP, on parle de 11 EPT pour le Val-de-Ruz, va poser des problèmes tant pour notre Commune pour les prestations de bases que pour les personnes qui pouvaient en bénéficier. Quelles sont les solutions envisagées par le Conseil communal ?

Les indicateurs financiers indiqués en annexe 11 nous permettent de constater qu'après une embellie les années passées, la majorité des indicateurs sont à la baisse. Malgré ces quelques remarques, l'exercice était bien mené, le déficit est raisonnable. On aurait pu imaginer pire.

En conclusion, le groupe PS vous invite à accepter les comptes 2016 de la Commune de Val-de-Ruz.

Nous tenons à remercier les membres du Conseil communal ainsi que les collaborateurs et collaboratrices communaux pour l'excellent travail accompli. »



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. Raphaël Geiser (PLR) rapporte la position du groupe PLR-PDC.

« Lors de sa séance du 20 juin dernier, le groupe PLR-PDC a pris connaissance des divers documents relatifs aux comptes communaux 2016.

Les 300 pages soumises à notre analyse rendent bien évidemment difficile une synthèse complète en quelques lignes. Cependant, des points importants ont été soulevés par notre groupe.

Un premier constat est bien évidemment l'arrivée d'un premier résultat négatif pour Val-de-Ruz. Si les années 2014 et 2015 ont été bénéficiaires, les comptes 2016 laissent aujourd'hui apparaître un déficit comptabilisé de CHF 240'000. En prenant en compte le prélèvement à la réserve de réorganisation et la double annuité de l'imposition des frontaliers, le déficit effectif est d'un ordre de grandeur bien plus important, à savoir CHF 3'600'000. Les prémisses d'une nouvelle réalité financière pour les années à venir sont clairement illustrées par la situation des comptes 2016, bien que les exercices futurs s'annoncent encore bien plus difficiles.

Si, globalement, le budget a été bien tenu, trois éléments sont cependant à relever, bien que l'influence de la Commune sur ceux-ci soit limitée :

- *la facture sociale qui dépasse d'un demi-million le budget ;*
- *les coûts des structures pré et parascolaire qui sont de CHF 310'000 plus élevés qu'au budget ;*
- *la masse salariale du corps enseignant qui dépasse de CHF 320'000 le montant budgété.*

De plus, la fin des mesures d'insertion professionnelle est une mauvaise nouvelle pour notre Commune, car celle-ci y faisait régulièrement appel. Le groupe PLR-PDC s'est également interrogé sur les frais de poursuites et de rappels, sachant que les montants engagés sont importants et les sommes poursuivies encore plus.

Parmi les points positifs, le groupe PLR-PDC s'est montré satisfait des comptes en ce qui concerne les chapitres avec taxes. De plus, une discussion au sujet des forêts montre que ces dernières sont globalement bien exploitées.

Malgré la situation préoccupante des finances communales de Val-de-Ruz, le groupe PLR-PDC, considérant que les éléments sur lesquels la Commune a une réelle influence ont été bien maîtrisés, acceptera les deux arrêtés concernant les comptes 2016. »

Mme Christine Ammann Tschopp (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe des Verts.

« L'heure des comptes a sonné !

Si ceux-là semblent à première vue relativement dans la cible avec un déficit d'un peu moins de CHF 250'000, force est de constater que les apparences sont trompeuses. Ce soi-disant équilibre est factice, basé sur le « deus ex machina » de la double annuité de l'imposition des frontaliers comptabilisée cette année – pour un gain supplémentaire de CHF 1'600'000 dans le compte des résultats – et sur une ponction dans la réserve de réorganisation de CHF 1'800'000. En fait, ces comptes sont déficitaires à hauteur de 5% des charges d'exploitation. Aussi, nos comptes ne procèdent pas du principe qui nous est cher de durabilité.

Le plan financier et des tâches – que nous avons pris en considération à la séance du budget de décembre 2016 – nous a prévenus : la situation ne va pas s'améliorer. D'autant que la péréquation intercommunale des charges, qui nous aurait été favorable, a été rejetée par le Grand Conseil en février.

Il s'agit donc pour notre Commune de cesser de se lamenter et de trouver des solutions.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Le premier point que prônent les Verts, c'est la sobriété. Limiter la croissance de notre Commune : elle nous entraîne vers des augmentations de charges. L'instrument dont nous disposons pour cela, c'est l'aménagement du territoire. Nous avons justement la tâche de mettre en œuvre le plan directeur cantonal et de définir le plan d'aménagement local. Saisissons cette opportunité pour privilégier une démographie soutenable.

Deuxième point : se contenter d'investissements raisonnables et raisonnés. Lors d'un nouvel aménagement ou une nouvelle construction où on aimerait bien que "ça ait de la gueule", il faut se demander si ça aura la « gueule de bois » au moment des comptes.

Troisième point : offrir les conditions cadres pour diminuer la précarisation de notre population, car c'est cela qui coûte cher à notre Commune, à notre canton en terme de charges sociales. Pour cela, il faut chercher à proposer des emplois aux habitants de notre Commune qui sont en danger de précarisation. Il faut pourvoir chacun de nos villages en structures d'accueil pré et parascolaires pour encourager les parents, pères et mères, à rester bien insérés dans le monde du travail et leur permettre d'avoir un revenu solide. Les soucis financiers ont tôt fait de se reporter sur la sérénité familiale et à déchirer les couples, avec un appauvrissement à la clé. Car si "divorce à l'italienne" est un film comique, le divorce à la Neuchâteloise ne fait rire personne et fait pleurer les grands argentiers.

Ces mesures, c'est vrai, ne sont pas des mesures à court terme. Les Verts voient loin. Mais la Commune devra nécessairement réagir à brève échéance aussi. La population le pressent déjà, une augmentation de la quotité fiscale semble actuellement inévitable, comme dans un certain nombre d'autres communes neuchâteloises. Nous enjoignons le Conseil communal à chercher encore et toujours des pistes et à utiliser les instruments qui sont les siens pour que l'augmentation d'impôt reste aussi limitée que possible. Sait-on jamais, la conjoncture économique pourrait vivre une embellie.

Ceci dit, les Verts remercient sincèrement les auteurs du rapport très complet qui nous est soumis pour leur sérieux et la rigueur qu'ils appliquent à la tenue financière et comptable du ménage communal. Nous aimerions également profiter de ce moment de bilan pour dire notre reconnaissance à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs de Val-de-Ruz qui abattent sans relâche une somme de travail impressionnante comme cela transparait au travers des fiches des unités administratives. »

M. Jean-Luc Pieren (UDC) énonce la position du groupe UDC.

« Le groupe UDC rejoint les remarques faites par la Commission de gestion et des finances. Cette dernière a appelé à la responsabilité de chaque élu. Nous prendrons cette responsabilité. De plus, nous nous acharnerons à ne pas faire augmenter les impôts des personnes physiques. La situation est dans le flou, au niveau de la péréquation rien n'est réglé, nous ne ferons donc pas une augmentation à l'aveugle. »

M. Cédric Cuanillon (CC) remercie les groupes de l'accueil réservé à ce rapport. Même s'il est bien évident que le Conseil communal aurait souhaité une situation plus intéressante que celle proposée.

Dans les points relevés qui concernent 2016, il y a la problématique de la masse salariale des enseignants, maîtrisée depuis début 2016 comme le confirment les chiffres au budget 2017, parfaitement dans la plaque.

Le prélèvement à la réserve de réorganisation et la double recette des impôts des frontaliers étaient clairement indiqués dans le budget 2016. Ce n'était pas une surprise pour le Conseil général. En indiquant que le déficit n'était que de CHF 240'000, correspondant à la réalité des chiffres, le Conseil communal n'a pas caché que le résultat était en réalité bel et bien de plus de trois millions de déficit.

La disparition des mesures d'intégration professionnelle (MIP) pourra poser problème à la Commune. Bien que ces MIP aient été à la charge de l'Etat, ils étaient refacturés à la Commune par la facture sociale. Les MIP ont été modifiées dans la base légale. Auparavant, elles étaient traitées à la fin du



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

chômage et dorénavant elles le seront pendant le chômage. Ces éléments sont en cours de finalisation au niveau de l'Etat.

Bien qu'avoisinant le demi-million de francs en fin d'année, la part des débiteurs ne payant pas leurs impôts a légèrement reculé par rapport aux années précédentes, signe encourageant.

M. Cédric Cuanillon (CC) précise que, bien que le Conseil communal n'ait pas l'intention d'en faire un usage excessif, quelques crédits-cadres seront encore soumis au Conseil général. Il en sera discuté de manière très claire lors du budget 2018, en particulier le rapport part des crédits-cadres sur le volume total des investissements.

Le Conseil communal a également sa responsabilité vis-à-vis du budget, il discute et travaille avec la Commission de gestion et des finances et espère également, comme tout le monde, trouver une situation acceptable pour chacun. Au nom du Conseil communal, M. Cédric Cuanillon (CC) remercie les administratrices et administrateurs ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de la Commune grâce auxquelles et auxquels le Conseil communal peut remettre au Législatif des documents aussi détaillés et pointus.

Le président informe que la séance se poursuivra avec des débats d'ordre général ainsi que ceux qui portent sur l'ensemble des 15 annexes. L'annexe 3 « Comptes détaillés selon la classification fonctionnelle » sera parcourue séparément dicastère par dicastère dans une deuxième phase.

M. Pascal Truong (PLR) pose une question au Conseil communal concernant l'annexe 13 « Fiches de gestion des unités administratives ». A la page 26, il s'agit de la fiche du guichet social régional (GSR), il est noté que les dépenses en matière d'aide sociale pour la Commune de Val-de-Ruz avoisinent les CHF 4'227'000 pour les dépenses Val-de-Ruz uniquement et au niveau du pot commun un chiffre CHF 4'319'000. Il demande s'il est exact que la différence entre le coût réel et le coût du pot commun n'est plus que de CHF 100'000 ? Autrement dit et contrairement à ce que nous pensions avant, que nous ne finançons pas ou plus les autres communes en la matière.

M. Cédric Cuanillon (CC) confirme que la part de solidarité dans le pot commun a diminué. En effet, les dossiers du GSR ayant doublé, les coûts d'aide matérielle de la Commune ont désormais rejoint la moyenne cantonale. Toutefois ces coûts restent bien inférieurs à ceux des villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds voire du Locle.

Le président passe à la lecture de l'annexe 3, dicastère par dicastère. Il ajoute qu'il n'y a pas de vote d'entrée en matière.

Décision :

- L'arrêté portant approbation des comptes 2016 est accepté à l'unanimité.
- L'arrêté relatif à la désignation de l'organe de révision pour le contrôle des comptes 2017 est accepté à l'unanimité.

12. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 706'000 pour la réfection et l'aménagement de la rue des Corbes, de la route de La Tuilière et de la place du Tilleul à Savagnier

Le président informe que, pour la suite des débats, l'entrée en matière des rapports ne sera plus votée. Si l'entrée en matière n'est pas combattue, elle sera acceptée tacitement. Il ajoute que les arrêtés continueront bien évidemment à être votés.

Cette proposition n'est pas combattue par l'assemblée.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. Raphaël Geiser (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« Lors de la séance du 14 juin 2017, la Commission de gestion et des finances a examiné le rapport du Conseil communal concernant la demande d'un crédit d'engagement de CHF 706'000 pour la réfection et aménagement de la rue des Corbes, de la route de La Tuilière et de la place du Tilleul à Savagnier.

Comme dit dans le rapport qui vous a été soumis, les travaux envisagés à Savagnier se présentent sous la forme de deux chantiers distincts :

- un premier chantier le long des rues de La Tuilière et des Corbes, dont la réalisation est directement liée à la réfection de la route cantonale ;*
- un deuxième chantier visant à aménager la place du Tilleul, depuis longtemps demandé par les riverains, en particulier pour des raisons sécuritaires et dont les synergies induites par le chantier cantonal nous seraient bénéfiques.*

Ces deux chantiers vous sont soumis ensemble dans un arrêté demandant l'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 706'000. Bien que la revalorisation de la place du Tilleul soit, selon la Commission de gestion et des finances, un investissement nécessaire en matière d'aménagement du territoire, elle estime que le revêtement en pavés est un luxe que la Commune ne peut se permettre dans le contexte de hausse de la fiscalité annoncé. Un surcoût de CHF 134'000 nous a été communiqué pour un revêtement en pavés par rapport à un enrobé classique. C'est pourquoi notre Commission vous propose d'amender l'arrêté du Conseil communal en diminuant l'enveloppe du même montant, c'est-à-dire en fixant le crédit d'engagement à CHF 572'000.

De plus, dans les options d'aménagements proposées dans le rapport, la Commission de gestion et des finances a jugé peu opportun de dépenser CHF 5'000 supplémentaires dans l'éclairage des arbres de la place du Tilleul, sans toutefois inclure la déduction de ce montant dans la proposition de crédit d'engagement faite ci-dessus.

Sous sa forme amendée, la Commission de gestion et des finances s'est prononcée à l'unanimité en faveur d'un crédit d'engagement de CHF 572'000 pour les travaux susmentionnés et vous invite à faire de même. »

M. Pierre-Alain Bueche (PLR) lit le rapport de la Commission des aménagements urbains.

« Faisant suite aux débats qui ont eu lieu lors de la séance du 29 mai 2017 et en fonction du rapport reçu de la part du Conseil communal, la Commission des aménagements urbains fait les remarques suivantes :

- bien que comprenant la situation particulière liée aux travaux prévus rue de La Tuilière et rue des Corbes, dont la réalisation est directement liée à la réfection de la route cantonale, nous déplorons la précipitation du Conseil communal dans ce dossier ;*
- comme souligné dans le rapport d'activités 2016-2017, la Commission demande une plus grande mixité entre les pavés et l'enrobé ;*
- un compromis a été trouvé en Commission avec les représentants du Conseil communal et les mandataires, notamment les trottoirs et le quai de l'arrêt du bus ne devront pas être pavés ;*
- la Commission précise toutefois que les travaux d'aménagement doivent être aboutis dans l'exécution de son concept, comprenant notamment l'abri du bus et l'éclairage prévu dans le projet ;*
- par ailleurs les adjudications devraient être faites en séparant les travaux de l'Etat et ceux concernés par la Commune de manière à conserver une autonomie dans le contrôle des coûts.*



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

La place du Tilleul est un investissement nécessaire en matière de sécurité, d'aménagement du territoire et d'aménagements urbains.

Dès lors, au vu des adaptations prises en compte, la demande de crédit, telle que présentée par le Conseil communal, doit être acceptée.

La Commission des aménagements urbains se prononce donc en faveur d'un crédit d'engagement de CHF 706'000 pour les travaux susmentionnés et invite l'assemblée à en faire de même. »

M. Jean-Claude Brechbühler (PLR) rapporte la position du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PLR-PDC, dans sa séance de préparation, a étudié cette demande en prenant en compte les différents éléments constituant l'ensemble des travaux sur et autour de la Place du Tilleul de Savagnier.

Notre groupe prend acte du rapport du Conseil communal et est satisfait de la prise en considération de la sécurisation des usagers de ce carrefour, que je me permets de dire stratégique, de l'abaissement de la vitesse des véhicules et la prise en compte des utilisateurs des transports publics, Vaudruziens se déplaçant dans et hors de notre Commune et élèves se rendant à la Fontenelle.

Nous relevons également qu'il est profitable de réaliser ces travaux en synergie avec l'Etat, permettant ainsi et on l'espère, des économies sur la mise en place du chantier, le déplacement des machines et sur l'acquisition des matières premières.

Toutefois, sur ce point, nous pensons que la Commune de Val-de-Ruz doit garder la main sur l'adjudication des travaux à l'effet que l'on ne se retrouve pas avec des entreprises externes au canton voire au pays pour ces aménagements.

D'autre part, nous relevons le choix jugé « luxueux » de la pose de pavé sur les surfaces proposées et préconisons un enrobé moins coûteux et plus agréable à utiliser.

En ce qui concerne l'éclairage des arbres, le groupe n'y est pas tout à fait acquis mais nous laissons la décision à la lumière du Conseil communal.

Pour ce qui est de la mise en place d'un abribus, nous appuyons sa réalisation partant du principe qu'il sera utile aux usagers, notamment en période hivernale et que, s'il n'est pas posé en même temps que les travaux entrepris, il ne le sera probablement jamais ou dans un futur lointain.

En conclusion, le groupe PLR-PDC soutient unanimement l'amendement de la CGF. Le groupe PLR-PDC soutient unanimement la demande de crédit amendée. »

Mme Clarence Chollet (Les Verts) fait part du rapport du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant la réfection et l'aménagement de la rue des Corbes, de la route de la Tuilière et de la place du Tilleul à Savagnier. Ce rapport a suscité des avis partagés au sein de notre groupe.

Si la réfection et les aménagements proposés à la rue des Corbes et à la route de la Tuilière rencontrent un soutien unanime, il n'en n'est pas de même pour l'aménagement de la place du Tilleul.

La première critique provient de la précipitation dans laquelle le Conseil communal a travaillé. Nous comprenons bien la nécessité de se calquer sur le calendrier des travaux cantonaux, mais le Conseil communal a loupé une occasion de réaliser une vraie démarche participative auprès de la population de Savagnier autour de l'avenir de la place du Tilleul.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Le deuxième point de mécontentement concerne le crédit proposé, pour certain trop élevé au vu des finances communales actuelles. Effectivement, alors que la Commune annonce des comptes dans le rouge et commence à envisager une hausse d'impôt pour sa population, il semble délicat d'utiliser les deniers publics dans de coûteux pavés sur une place qui ne sera somme toute jamais une place villageoise très animée.

Dernier point de discorde, l'espace réservé au bus sur cette place. Sachant que le nombre relativement faible, malheureusement, de bus transitant, se croisant ou stationnant à cet arrêt chaque jour, la conception de la place presque uniquement centré sur ces mêmes bus peut paraître déplacé. D'autant plus que la situation actuelle n'est peut-être pas vouée à perdurer, notamment avec la construction envisagée du RER neuchâtelois.

Nous avons eu de longs échanges au sein de notre groupe sur l'opportunité même de la création d'une véritable place sur ce qui est actuellement un carrefour. Effectivement, certains d'entres nous pensent qu'une simple interdiction de circuler sur l'embranchement sud accompagné de la mise en zone 30 km/h sur la rue du Recey avec trottoir traversant à l'embranchement de la rue de la Cheminée et de la route de la Tuilière, sera suffisante pour régler les problèmes de sécurité. Cette solution aurait l'avantage d'être peu coûteuse, un sous-amendement sera déposé pour soumettre une proposition à notre Conseil.

Une autre partie de notre groupe estime que les aménagements proposés dans le rapport sont pertinents. La différenciation entre espace routier et zone piétonne/arrêt de bus paraît essentielle pour améliorer la sécurité des usagers, notamment les écoliers. En outre, cette solution permet de créer un espace suffisamment grand pour l'arrêt du pédibus.

Le trottoir au nord permet de canaliser les piétons provenant de la future zone 30km/h en direction du futur passage piétons traversant la route cantonale. Cette solution existe dans d'autres villages, à Chézard par exemple, et apporte une plus-value en termes de sécurité.

La plantation d'un deuxième arbre amène également un élément paysager intéressant qui délimitera mieux l'espace routier de la place. Ces aménagements éviteront l'utilisation de cette place comme parking sauvage et, qui sait, permettront peut-être d'en faire à terme une zone de rencontre pour le voisinage, même si ce carrefour n'est pour le moment pas considéré comme un centre de village pour les habitants alentours.

La création de l'arrêt de bus, plateforme et abri bus compris, rencontre l'unanimité au sein de notre groupe. Quant au pavage de la place, c'est l'élément qui partage le plus notre groupe. Entre les avantages amenés par la qualité de l'aménagement - qui constitue un investissement pour plusieurs dizaines d'années - et la volonté de réduire les dépenses, les avis divergent. A noter tout de même qu'en cas d'acceptation de notre Conseil d'une variante pavés, même partiellement, notre groupe recommande l'utilisation de pavés les plus locaux possibles, une importation de Chine étant à éviter. On peut même penser à recycler les dalles du cloître de la Collégiale.

Notre groupe se questionne encore sur l'état des conduites d'eaux dans ce secteur. Effectivement, plusieurs réparations ont dû être effectuées au cours de ces dernières années. Le rapport affirme pourtant que son état est satisfaisant. Cela nous amène à poser les deux questions suivantes au Conseil communal. Combien de réparations ont du être effectuées sur la conduite d'eau ces dernières années ? Quel est l'âge de la conduite d'eau sur ce tronçon ?

Nous remercions le Conseil communal pour ce rapport et chaque membre de notre groupe se prononcera sur l'arrêté en fonction des amendements et des réponses du Conseil communal. »

M. Cédric Senn (PS) énonce la position du groupe PS.

« Pour le groupe socialiste, les deux premiers points de la demande de crédit ne posent aucune question et seraient acceptés à l'unanimité, c'est la suite logique des travaux entrepris ces dernières



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

années à Savagnier. Nous sommes partagés pour le troisième point avec la réflexion de la place du Tilleul.

Prenons déjà les points sur lesquels nous sommes tous d'accord. La situation actuelle de ce carrefour n'est pas satisfaisante pour tous les usagers, que ce soit pour les automobilistes, les transports publics mais surtout les piétons, dont une partie est les écoliers du Petit-Savagnier. La situation est confuse et dangereuse. Les automobilistes vont parfois bien trop vite et la sécurité de tous doit être nettement améliorée.

Nous sommes d'avis qu'il faut profiter de la réfection de la route cantonale faite par le canton pour combiner les travaux réalisés à cet endroit et ainsi diminuer les coûts. Si les travaux ne sont pas entrepris cette année, ils risquent d'être repoussés aux calendes grecques et de ne jamais être exécutés.

Que ce soit avec ou sans pavé, une solution doit être trouvée afin que chacun comprenne le nouveau flux de circulation, sans que les voitures puissent couper à travers la zone d'attente des bus.

L'investissement, comme cela a été dit avec ces travaux, sera fait pour plusieurs décennies et la solution qui sera retenue doit être définitive. La solution qui nous est proposée est idéale et propre, même si une bonne partie de la surface utilisée à l'air d'avoir été pensée pour les quelques bus des TransN qui vont y passer.

Ce sera une place sans être une place. De l'espace avec un ou deux tilleuls, illuminés ou non, un banc, un arrêt de bus, mais rien de fixe ni d'encombrant, car un bus peut arriver à tout instant, s'arrêter, continuer sa course ou rebrousser son chemin. Même si ce n'est pas vraiment une place, cette zone peut tout de même être refaite avec quelques éléments de qualité afin que cet endroit ait de la « gueule ».

Si certaines fontaines de Savagnier ont eu du goudron jusqu'à leur base, le ou les tilleuls méritent mieux que cela. Un compromis doit être trouvé entre un goudronnage ou un pavage complet. Ce n'est pas le même prix, mais cela n'a non plus pas le même aspect. Nous avons déjà assez au Val-de-Ruz de traversées de villages 100% goudronnées.

Pour ces différents points, le groupe socialiste soutient partiellement cette demande de crédit et laisse la liberté de vote à ses membres. »

M. Christian Hostettler (CC) ne connaît pas l'âge précis de la conduite d'eau. Il précise néanmoins que, dans la rue, il est prévu de changer toutes les traversées par rapport aux hydrantes et que des rénovations seront effectuées. Sous la place du Tilleul, il n'y a pas de conduite d'eau potable mais une d'assainissement, un canal en pierres, estimé en bon état. Cependant, même avec le terme « bon état » il ne peut pas garantir qu'aucune réfection ne sera faite, par exemple d'ici cinq ans. Il remercie les groupes de l'accueil réservé aux parties rue des Corbes et route de la Tuilière.

M. Armand Blaser (CC) remercie aussi les groupes pour le soin et le détail avec lequel ils ont examiné le rapport. De manière générale, l'investissement nécessaire pour que ce carrefour soit sécurisé est approuvé.

Ce qui trouble le plus, c'est le prix de l'aménagement du carrefour / de la place et en particulier l'utilisation de pavés, qui renchérissent la réalisation. Il pense qu'en tant que conseiller communal il doit prendre acte que l'avis majoritaire du Conseil général est à l'économie et qu'il doit tenter d'atteindre l'objectif avec des moyens financiers réduits.

Pour le Conseil communal, il ajoute que cet aménagement est appelé à durer. Il souhaite le faire avec un certain soin. Le Conseil communal approuvera l'amendement proposé par la Commission de gestion et des finances, qui semble correspondre à une majorité des avis recueillis.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Il projette à l'écran et commente une photographie avec l'aménagement du carrefour.

M. Armand Blaser (CC) invite le Conseil général à suivre l'amendement de la CGF et à laisser le Conseil communal étudier le remplacement des pavés.

Normalement, lorsqu'une zone à 30 km/h est installée et que les automobilistes y roulent déjà modérément, il n'y a quasiment pas de mesures constructives prises, seule la signalisation l'indique. Mais là où il est souhaité mettre une zone 30 km/h et que des véhicules roulent beaucoup plus vite, des mesures constructives sont nécessaires. Ici, le recours à des panneaux uniquement, sans réussir à distinguer les zones sur la surface, sera insuffisant.

Liée à la réfection de la route, la démarche participative bien qu'introduite un peu à la dernière minute, a permis à une quinzaine de personnes de venir s'informer et de poser des questions. Une des personnes présentes souhaitait par exemple conserver des places de parc pour pouvoir se parquer près de chez elle ; toutefois, au vu des explications données, elle a abandonné cette idée.

Entrée en matière : est acceptée car non contestée.

Amendement de la Commission de gestion et des finances :

Article premier : Un crédit d'engagement de ~~CHF 706'000~~ CHF 572'000 est accordé au Conseil communal pour la réfection et l'aménagement de la Rue des Corbes, de la Route de La Tuilière et de la Place du Tilleul à Savagnier.

Art. 2 : *idem*

Art. 3 : *idem*

Art. 4 : *idem*

Sous-amendement du groupe des Verts – M. Laurent Debrot :

Arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de ~~CHF 706'000~~ CHF 246'000 pour la réfection et l'aménagement de la rue des Corbes, de la route de La Tuilière et de la place du Tilleul à Savagnier.

Article premier : Un crédit d'engagement de CHF 246'000 est accordé au Conseil communal pour la réfection et l'aménagement de la rue des Corbes, de la route de La Tuilière et de la place du Tilleul à Savagnier selon la répartition suivante :

- CHF 146'000 pour la réfection et l'aménagement de la rue des Corbes et de la route de La Tuilière ;
- CHF 100'000 pour la modification du plan de circulation et l'aménagement en zone 30km/h de la place du Tilleul à Savagnier ainsi qu'un abri.

M. Laurent Debrot (Les Verts) indique qu'il s'est approché des habitants de Savagnier afin de savoir ce qu'ils souhaitaient pour cette place. Il a été surpris de constater que, pour les habitants, il s'agit plutôt d'un carrefour que d'une place, alors que le principal grief qu'on lui faisait était la vitesse excessive des automobilistes descendant dans la route des Corbes et s'engageant dangereusement dans ce carrefour.

Même si dans le rapport il est mentionné que le Conseil communal a présenté le projet aux riverains et qu'ils étaient satisfaits, le groupe regrette qu'une réelle démarche participative proposée à l'ensemble du village n'ait pas été amorcée.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Pour avoir participé à la plupart des ateliers participatifs de la Commune en 2013, il a mesuré les frustrations des participants de ne pas avoir pu s'exprimer sur des sujets plus concrets avec un budget à la clé.

Ce qui a étonné, au premier abord, a été que les bus puissent faire demi-tour, même si cela s'avère provisoire, puisque, dans un proche avenir, tous espèrent que l'ensemble des bus feront la liaison avec l'autre côté de la vallée. Que le bus ait la possibilité de faire le tour de la place ne pose pas de problème au groupe. Par contre celui-ci a quelques doutes quant à l'emplacement de l'arrêt du bus et son T, qui aurait pu être le long de la route cantonale.

Ce qui le choque le plus, durant cette période de difficulté financière, est le fait qu'il puisse être imaginé changer un enrobé en parfait état, en le remettant à l'identique. Un simple gravillonnage peut être évoqué si une place propre en ordre est souhaitée.

Concernant le trottoir au nord, il paraît totalement inutile si une zone 30 km/h est définie, comme l'a dit le conseiller communal avant, puisque dans ces zones des aménagements ne sont pas nécessaires. Il est convaincu que les piétons qui se rendront dans le haut de Savagnier préféreront la nouvelle place libre de circulation.

Pour finir, M. Laurent Debrot (Les Verts) aborde le point du remplacement de l'éclairage public. Selon lui, l'actuel est amplement suffisant. Quant au montant du crédit que propose le Conseil communal, il est correct pour un mobilier urbain et la dotation d'au moins un immeuble supplémentaire. La proposition qu'il souhaite faire est de diminuer le montant proposé tout en améliorant la sécurité.

Mme Anne Bourquard Froidevaux (PS) demande une interruption de séance.

M. Pascal Truong (PLR) demande si le Conseil communal peut s'exprimer avant la suspension de séance.

M. Armand Blaser (CC) propose à l'assemblée de demander CHF 5'000 étant donné qu'un simple gravillonnage et une peinture paraissent raisonnables et suffisants selon l'amendement de M. Laurent Debrot.

A son avis, cette solution ne résout pas les problèmes de sécurité. Il annonce que le Conseil communal s'oppose à l'amendement.

Pour finir, il ajoute que les bus Neuchâtel-Savagnier seront toujours en marche et renforceront l'attractivité aux heures de pointe. Ils devront stationner sur cette place à certains moments de la journée.

M. Pierre-Alain Bueche (PLR) donne son avis personnel. Il a cru comprendre que la motivation pour mener à bien ce projet était d'améliorer la sécurité, il a d'ailleurs été sur place et confirme le souci. Il souhaite donc faire deux remarques.

La première : supprimer le trottoir au nord, tel qu'il est prévu et qui déboule sur un passage piéton pour traverser la rue des Corbes, n'est pas une solution afin d'améliorer la sécurité.

La deuxième : il a aperçu qu'entre les documents présentés au service de l'aménagement du territoire et ceux transmis au Conseil général, une limitation à 30 km/h a été ajoutée à la rue du Recey. Il estime que c'est une grave erreur car les enfants traverseront où ils le souhaitent. Un endroit précis, avec un passage piéton, serait plus judicieux.

Suspension de séance

A la reprise des débats, **M. Pascal Truong (PLR)** parle au nom du groupe PLR-PDC qui est d'avis que les éléments de sécurité sont primordiaux. Les économies le sont également. Néanmoins, il aurait fallu



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

bénéficier d'avantage de temps et les travaux seront entrepris par l'Etat. De ce fait, le groupe soutiendra l'amendement de la Commission de gestion et des finances.

M. Pierre Studer (PS) annonce qu'à la suite des arguments donnés par la Commission de gestion et des finances, l'amendement leur paraît convenable. Quant à l'amendement de M. Laurent Debrot, le groupe PS reste partagé. Ils soutiendront également la proposition du Conseil communal.

M. Laurent Debrot (Les Verts) ajoute que la proposition faite maintient tout de même l'abri bus, le quai ainsi que divers autres éléments, il s'agit plutôt d'un doute sur le trottoir se trouvant au nord du village.

Mme Ammann Tschopp (Les Verts) rappelle que le groupe des Verts est partagé sur l'amendement proposé par M. Laurent Debrot, certains membres considèrent qu'il est nécessaire de marquer le territoire d'une meilleure façon avec un nouvel enrobé afin de remplir les zones.

M. Jean-Luc Pieren (UDC) informe que le groupe UDC soutiendra l'amendement de la Commission de gestion et des finances. Malgré le fait que lui-même fasse partie de la Commission des aménagements urbains et qu'une réduction avait préalablement déjà été demandée. Il partage le fait qu'il est nécessaire de « marquer » l'emplacement du bus ainsi que le début de déviation plus distinctement.

Le président oppose les deux amendements. L'amendement de la Commission de gestion et des finances est préféré par 25 voix contre 4.

L'amendement de la Commission de gestion et des finances est opposé à la proposition principale du Conseil communal.

Décision : L'amendement de la Commission de gestion et des finances est approuvé par 37 voix contre 2.

Décision : L'arrêté amendé relatif à une demande d'un crédit d'engagement de ~~CHF 572'000~~ CHF 706'000 pour la réfection et l'aménagement de la Rue des Corbes, de la Route de La Tuilière et de la Place du Tilleul à Savagnier est accepté par 37 voix contre 2.

13. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 155'000 pour l'élargissement de la route DP25 aux Hauts-Geneveys

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) fait part du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« Lors de la séance du 14 juin 2017, la Commission de gestion et des finances a examiné ce rapport en présence du Conseil communal.

L'ancienne Commune des Hauts-Geneveys s'était engagée à procéder à la mise aux normes de cette chaussée au moment de la construction de nouveaux bâtiments situés route de la République 28. Lors de la fusion, la Commune de Val-de-Ruz a repris cet engagement, afin d'assurer la sécurité des piétons, permettre le croisement des véhicules et faciliter le déneigement.

De ce fait, le Conseil communal a jugé plus judicieux d'intégrer cette dépense planifiée dans le budget des investissements 2017 et de ne pas la prélever dans le crédit-cadre destiné aux routes.

Ces travaux d'élargissement de la chaussée intègrent également ceux nécessaires au projet de réalisation d'un immeuble situé Vy-Creuse 16. D'entente avec le promoteur, ils seront réalisés sur sa parcelle, moyennant l'établissement d'une servitude et ainsi évitent la construction d'un mur de soutènement conséquent sur ce tracé en pente.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

L'investissement net sera de CHF 77'500, étant donné le prélèvement à la taxe d'équipement de 50% de la dépense brute d'un montant de CHF 155'000.

La charge totale annuelle du compte d'exploitation s'élèvera à CHF 3'885.

La Commission, à l'unanimité des membres présents, a accepté ce crédit d'investissement et vous invite à en faire de même ».

M. David Moratel (PS) lit le rapport du groupe PS.

« Le parti socialiste a pu constater que la route était dans un état déplorable. A l'époque, la Commune des Hauts-Geneveys a accepté le projet de rénovation et d'élargissement de la chaussée.

Nous sommes heureux de constater que le Conseil communal profite de ces travaux afin de changer la conduite d'eau, d'installer un nouveau connecteur et que d'autres intervenants installeront différents tubes.

Le parti socialiste acceptera à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 155'000. »

M. Alain Collioud (Les Verts) rapporte la position du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts a pris connaissance de ce rapport et n'a pas de remarque particulière à apporter.

Il constate qu'un projet réfléchi dans le temps est réalisable. »

M. Christian Masini (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PLR-PDC a pris connaissance du rapport avec grand intérêt et en remercie les auteurs.

L'engagement de la Commune des Hauts-Geneveys ainsi que l'exigence du Service des ponts et chaussées de mettre aux normes cette route d'accès à la fin des travaux n'a pas suscité de gros débats lors de notre préparation du 20 courant.

De plus, sera déduite du montant la part du prélèvement de la taxe d'équipements pour moitié et peut-être dans une moindre mesure, la participation de services qui profiteront du sous-sol. La construction d'un nouvel immeuble avec l'engagement du promoteur nous permettant l'élargissement de la chaussée sur sa parcelle - moyennant l'établissement d'une servitude - permet d'engager ces travaux au bon moment et de manière cohérente.

Le groupe PLR-PDC à l'unanimité des personnes présentes acceptera cette demande de crédit de CHF 155'000. »

M. Christian Hostettler (CC) indique que le Conseil communal n'a fait que suivre les recommandations du promoteur. Il remercie l'assemblée du bon accueil réservé à ce projet.

Entrée en matière : est acceptée tacitement.

Décision : l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 155'000 pour l'élargissement de la route DP25 aux Hauts-Geneveys est accepté à l'unanimité.

14. Réponse à la motion « Proposer une démarche de fusion à Valangin »

M. Jean-Philippe Junod (PS) rapporte la position du groupe PS.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal ainsi que les collaborateurs de l'administration pour la mise à disposition de la triste réponse au Conseil général concernant la motion M16.004, qui avait pour sujet : proposer une démarche de fusion à Valangin.

Lundi passé, lors de notre séance de préparation, nous avons pu échanger sur ce sujet et l'ambiance durant cette discussion était bien morose. Effectivement, les dernières décisions de Valangin, qu'elles soient en rapport avec la piscine ou le premier août, sont pour nous de bien mauvaises nouvelles.

Comme déjà mentionné à plusieurs reprises, l'idée de cette motion n'était pas de forcer la main de nos voisins de Valangin mais bel et bien d'avoir une vision de comment construire ensemble une commune aux contours faisant sens géographiquement, historiquement et humainement.

Nous restons optimistes et espérons que cette période délicate sera suivie par une nouvelle ère pas trop glaciaire où les valeurs qui sont chères aux habitants de notre région reprendront le dessus.

Sur la base de ce qui précède, le groupe socialiste valide la réponse à la motion du Conseil communal et acceptera son classement. »

M. Alain Lugon (Les Verts) lit le rapport du groupe des Verts.

« Une fusion, c'est un peu comme un mariage, ce n'est pas qu'une affaire de raison, c'est avant tout une affaire de cœur. Les Verts plaident pour que la Commission de Valangin, qui planche actuellement sur les scénarios de fusion, laisse parler le cœur et non pas seulement la raison.

Et, pour reprendre les propos de Jean Ollivro, géographe français, il est temps de passer de la communauté de destins, celle qui unit nos deux communes par une histoire partagée au sein d'une région cohérente, à une communauté de desseins, réunissant l'ensemble de la population du Val-de-Ruz autour d'un projet commun, fédérateur et porteur d'avenir. »

15. Motions et propositions

Aucune motion ni proposition n'a été déposée.

16. Résolutions, interpellations et questions

117.002 – Interpellation « Courses d'école sponsorisées » - Groupe des verts

« Cette fin d'année scolaire rime avec courses d'écoles. Certains parents du CSVR ont reçu une circulaire d'un nouveau genre avec le logo d'une entreprise privée mis en avant de manière très voyante. La raison de ce traitement particulier ?

Le soutien de cette entreprise aux coûts de la course d'école, réduisant ainsi fortement le prix pour les parents des petits écoliers. Renseignements pris, il s'agirait d'une démarche spontanée de l'entreprise en question qui a proposé cette « prestation » à tous les enseignants du CSVR avec, comme motivation, l'envie d'agir pour les enfants de notre Commune.

Si l'intention est louable, on peut se poser la question de la pertinence d'un tel sponsoring dans un cadre, l'école, normalement préservé de toute publicité.

Nous apprécions que les entreprises de notre région s'engagent pour les générations futures, mais nous trouvons la mise en avant du sponsor disproportionnée. Une simple phrase de remerciement aurait, à notre avis, été beaucoup plus à propos.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Nous aimerions poser quelques questions précises au Conseil communal :

- Comment cette offre est-elle encadrée au sein du CSVR ?
- Quelles sont les limites fixées à de tels sponsorings ? Est-ce que tout type de sponsor est accepté (industrie du tabac, etc.) ?
- Quelle est l'ampleur (actuelle et future) de ce type de démarche ? »

Mme Anne Christine Pellissier (CC) affirme que l'école n'est pas sponsorisée par des entreprises et il n'est pas prévu qu'elle le soit à l'avenir.

En l'occurrence, elle explique qu'il s'agit d'un subventionnement de la part des parents, comme c'est parfois le cas de la part des associations autour de l'école. A noter que certaines associations bénéficient parfois de dons d'entreprises, dons qu'elles utilisent pour leur fonctionnement ou pour financer des prestations à l'attention des élèves.

La situation de Chézard-Saint-Martin est liée à la proposition des parents d'un élève, employés par ladite entreprise, qui a financé la plus grande partie de la part des parents, soit CHF 6 sur CHF 8.

En principe, les courses d'école sont financées à moitié par l'école et à moitié par les parents dans les limites du budget alloué en fonction du degré scolaire.

Dans le cas où le projet dépasse le budget maximal, un financement complémentaire doit être trouvé, soit grâce à une contribution de l'association, soit par travaux effectués par la classe ou des ventes de pâtisseries par exemple.

Dans la situation actuelle, les enseignantes ont souhaité bien faire en indiquant aux parents pour quelle raison la demande de participation financière était aussi faible.

Elle pense que le problème tient surtout dans la formulation maladroite qui a été faite dans la lettre, lettre qui n'a, en l'occurrence, pas été relue par la direction. Elle informe que le Conseil communal veillera à ce que cela ne se reproduise plus.

Elle profite d'avoir la parole afin de relever la qualité du travail du corps enseignant et de la direction du CSVR. C'est dans un esprit de confiance et d'ouverture, que la direction, le corps enseignant et le Conseil communal travaillent à développer une école apprenante, exigeante et créative. « *Nous travaillons pour ce qui nous grandit* ».

Selon elle, aujourd'hui, le CSVR représente :

- une école ouverte sur sa région, sur la diversité sociale et culturelle qui la compose et qui participe au développement et à l'attractivité de celle-ci ;
- une école apprenante, exigeante, garantissant des moyens de formation correspondant aux besoins des élèves ;
- un travail constant sur les valeurs comme la confiance, la valorisation et la responsabilisation des élèves et de l'ensemble de ses acteurs, enseignants, parents. « *Nous travaillons pour ce qui nous grandit* » ;
- un management par leadership distribué et une mise en mouvement de tous les intervenants et en particulier une implication extraordinaire de la part des enseignants afin de faire émerger des idées et de co-construire des projets concrets répondant à l'hétérogénéité, à l'évolution de la société actuelle et aux changements au niveau de l'enseignement.

L'un de ces projets est l'organisation du travail par l'enseignement-apprentissage par ateliers qui représente une des réponses possibles aux changements de posture auxquels ils sont confrontés au travers des réformes.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Pour conclure, elle souhaite, en tant que cheffe de dicastère de cette école et en cette fin d'année scolaire, que soit retenue la qualité de l'école de Val-de-Ruz et de l'ensemble de ses acteurs, qu'elle remercie de leur engagement.

Mme Clarence Chollet (les Verts) répond qu'elle est satisfaite de cette réponse et informe que son but n'était pas d'incriminer les enseignants mais de porter lumière sur une problématique concernant tout le monde.

Q17.008 – Question « Demande d'information et point de situation sur le service d'utilité publique » - M. Marcel Carrard (PLR)

« L'idée de permettre aux personnes intéressées de fournir un service d'utilité publique, en contrepartie du paiement de la taxe pompier, a été émise en 2013, puis confirmée en 2014 et 2015 et finalement a débouché sur un règlement accepté en 2016, avec une mise en application dès janvier 2017.

J'aimerais obtenir quelques informations au sujet de la section d'engagement en faveur de la collectivité publique.

- *Est-ce que cette section est active ?*
- *Depuis quand ?*
- *Combien de recrues sont inscrites à cette section ?*
- *Est-ce que cette section a déjà fonctionné et rendu des services à la communauté ?*

Extrait du rapport au Conseil général du 26 septembre 2016, rapport accompagnant le règlement pour l'engagement en faveur de la collectivité.

... Avec la création de cette section, la problématique liée à l'application de la taxe d'exemption pour les personnes qui ne peuvent pas être engagées dans le cadre du SDI se trouve résolue.

De plus, la Commune pourra compter sur un personnel formé afin d'aider à la gestion du trafic lors de manifestations et d'interventions ainsi que de prévenir les dangers naturels.

Il s'agit d'une solution économiquement avantageuse qui permet aux personnes astreintes de réaliser un travail d'intérêt général... ».

M. François Cuche (CC) choisit de répondre ce qui suit.

« Le règlement pour l'engagement en faveur de la collectivité a été adopté par le Législatif dans sa séance du 26 septembre 2016 et a été soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Avant de recontacter les différentes personnes qui s'étaient déclarées intéressées, le dicastère a attendu le retour de l'arrêté de sanction du Conseil d'Etat afin d'avoir la certitude que les dispositions du règlement soient validées pour ne pas se trouver dans une situation délicate.

Dans son arrêté de sanction, le Conseil d'Etat a considéré que l'article 10.1 alinéa 1, instituant une procédure de réclamation contre une prise de position du dicastère de la sécurité, apparaît en contradiction avec l'article 8.2 disposant que l'exclusion du service est prononcée par le Conseil communal. De ce fait, l'article 10.1 alinéa 1 n'a pas été sanctionné.

Après que le Conseil communal ait pris acte du contenu de l'arrêté de sanction du Conseil d'Etat réceptionné à la fin de l'hiver, les personnes qui s'étaient déclarées intéressées par un engagement en faveur de la collectivité - en contrepartie de la prise en charge du montant de leur taxe d'exemption - ont été recontactées. Les conditions de cet engagement leur ont été transmises et il leur a été demandé de confirmer leur intérêt en nous faisant parvenir une demande d'incorporation officielle.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

D'autre part, un article a été publié dans l'édition du Val-de-Ruz Info du 4 mai 2017 en invitant les personnes intéressées à faire parvenir leur demande d'incorporation à l'administration de la sécurité publique.

A la suite de ces démarches, à ce jour seules six personnes nous ont confirmé leur intention d'intégrer la section d'engagement en faveur de la collectivité, alors que 46 personnes figuraient sur la liste des candidats potentiels.

Ces personnes suivront prochainement une petite formation de base donnée par la sécurité publique de La Chaux-de-Fonds pour le parcage des véhicules lors de manifestations.

A ce jour, ces personnes n'ont pas encore fonctionné et rendu des services à la communauté compte tenu du planning mentionné ci-dessus.

Dans le cadre de l'organisation de la fête nationale, il a été fait appel à ces celles-ci. A ce jour, deux d'entre elles ont confirmé leur disponibilité pour cette manifestation, une autre s'étant excusée pour raison médicale.

D'autres opportunités de s'engager seront encore offertes à ces personnes durant le deuxième semestre 2017 afin de pouvoir accomplir le minimum de 15 heures exigé en contrepartie de la prise en charge du montant de la taxe par la Commune : V2R Bouge, foire de Dombresson, Fête la Terre, etc. »

Q17.009 – Question « Tourniquet place de jeux de Fontaines » - M. Jan Villat (PLR)

« Le tourniquet de la place de jeux de Fontaines sera-t-il bientôt réinstallé ? »

Mme Anne Christine Pellissier (CC) répond que le tourniquet de la place de jeux de Fontaines ne correspond plus aux normes du BPA.

Malheureusement, les coûts de remplacement s'élèvent à CHF 16'000 et la Commune ne possède pas ce montant au budget 2017.

Q17.010 – Question « Places de parc en zone blanche et bleue devant les commerces » - Mme Mary-Claude Fallet (PLR)

« A Cernier, les places de parc en zone blanche 30 minutes et bleue situées devant les commerces sont presque systématiquement occupées par des habitants de proximité ou par des personnes travaillant aux alentours durant la journée. Les habitués de ce parcage illégal ne sont pas dissuadés par un contrôle épisodique. Une amende occasionnelle est plus avantageuse que de louer une place de parc mensuelle.

Cette situation péjore l'accessibilité des magasins, qui, pour ce village, est un atout majeur, notamment pour les personnes ayant une mobilité réduite.

Les commerçants excédés ont déjà signalé ce parcage abusif à l'administration communale mais ne constatent aucune amélioration.

Le Conseil communal peut-il prendre des mesures dissuasives en procédant à plusieurs contrôles journaliers, afin de remédier à cette situation ? »

M. François Cuche (CC) remercie Mme Mary-Claude Fallet (PLR) de sa question (qui d'ailleurs est arrivée 1h40 après des lettres similaires de la part des commerçants environnants).



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

« Le stationnement dans le village de Cernier, de par son affectation de centre commerçant, fait partie des préoccupations du dicastère de la sécurité depuis la fusion des communes. Les travaux réalisés ces dernières années ont également accentué les tensions au niveau du stationnement mais ils ont permis de réaliser ou d'augmenter les zones de stationnement à durée limitée. Deux places réservées aux personnes à mobilité réduite se trouvent également à la rue de l'Epervier depuis son réaménagement.

Les constatations effectuées relatives au parcage dans le centre de Cernier diffèrent suivant les acteurs concernés. En effet, si certains commerçants se plaignent de voir les habitants du quartier occuper des places de parc en dépassant le temps de stationnement, lesdits habitants se plaignent eux de voir la zone bleue s'agrandir, les obligeant ainsi à se déplacer toujours plus loin pour trouver des places en zone blanche. Ces derniers ont également émis l'idée de pouvoir disposer de vignette de stationnement comme c'est le cas en Ville de Neuchâtel notamment, afin de pouvoir stationner librement.

D'autre part, nous constatons qu'un commerçant occupe régulièrement des places en zone bleue afin d'y laisser, à longueur de journée, des véhicules qui lui sont confiés et qu'un autre s'est emparé de trois places sur le domaine public en les peignant en jaune sans autorisation aucune. Il est évident que le parcage à Cernier est un problème et nous avons également reçu des réclamations à répétition des habitants de la rue Henri Calame, qui dénoncent un parcage sauvage important dû au chantier actuel et à la fréquentation par des apprentis du Centre de formation du Val-de-Ruz.

Concernant la problématique des personnes travaillant aux alentours durant la journée, la Commune a prévu de sensibiliser ses propres employés et employées en leur adressant un courrier à ce propos, mais elle ne peut pas contraindre les autres employeurs à en faire de même.

Les commerçants qui ont signalé ce parcage abusif à l'administration ont été entendus et les remarques transmises à la sécurité publique afin d'en tenir compte lors des contrôles. Des améliorations sont déjà visibles, même si elles ne satisfont pas encore pleinement certains commerçants.

Les contrôles sont effectués principalement en semaine, lors des jours de patrouille qui varient selon le planning. Lors de chaque contrôle, beaucoup d'amendes sont délivrées. Les agents ont également eu affaire à des commerçants mécontents de voir amender leurs clients en leur demandant de faire preuve de plus de souplesse.

Le mandat de prestations actuellement en vigueur avec la sécurité publique de La Chaux-de-Fonds prévoit 2'030 heures, soit près de CHF 200'000 pour le contrôle du stationnement, la surveillance du domaine public et des abords des collèges, le retrait de plaques, la remise d'actes judiciaires, la délivrance de commandement de payer considérés comme difficiles, les manifestations et les contrôles des mesures hivernales, ceci pour 16'835 habitants au 31 décembre 2016, pour une superficie de 124,25 km² et pour 15 localités.

La mise en place de plusieurs contrôles journaliers des zones de stationnement limité de Cernier impliquerait d'augmenter le nombre d'heures prévu dans le mandat de prestations de manière durable, soit une augmentation du budget alloué pour la sécurité publique, ceci pour ne pas péjorer les autres missions dudit service.

A noter que le retour sur investissement de cette action est faible, en effet, les amendes sont en général de CHF 40 et nous délivrons quelques 500 à 600 amendes par année, ce qui représente de CHF 20'000 à CHF 25'000 de rentrées financières. Avec une présence double des agents pour les missions du contrôle du parcage, nous pourrions espérer une rentrée de quelques CHF 50'000 mais avec un investissement de CHF 120'000 de plus, soit pour un total de notre mandat à La Chaux-de-Fonds de quelques CHF 320'000. Dans notre situation budgétaire nous devons y réfléchir à deux fois !

Afin de compléter la réponse du Conseil communal, j'ajouterai que, lors de la discussion au sujet du rapport du 24 novembre 2014, rapport d'information au sujet du service du domaine public, il a notamment été demandé - par la Commission de gestion et des finances - au Conseil communal de se



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

montrer rassurant au sujet de l'action répressive du service du domaine public de La Chaux-de-Fonds en terres vaudruziennes.

D'autre part, dans la prise de parole des groupes, avait été émis le souhait d'investir plus et de surveiller au mieux les abords des écoles et les incivilités dans les centres de villages plutôt que le contrôle des véhicules stationnés.

Ces prochaines semaines, nous allons mettre l'accent sur le parcage à Cernier, en particulier au niveau du centre du village. »

17. Communications du Conseil communal

M. Christian Hostettler (CC) annonce qu'il invite les membres du Conseil général à se rendre à Engollon, le 31 juillet 2017, lors de la Fête nationale.

Mme Anne Christine Pellissier (CC) annonce que les travaux sur la piscine de La Fontenelle sont reportés en raison de la problématique liée à l'oléoduc. De plus, il a été décidé que la Commune ne travaillerait pas avec une entreprise totale. Actuellement, elle en est aux appels d'offres et les travaux débiteront en 2018 avec une réouverture maintenue en septembre 2018.

Pour cette raison, la piscine restera ouverte pour les écoles et les prestataires jusqu'en décembre 2017.

18. Prise de congé de M. Armand Blaser, démissionnaire

M. Pascal Truong (PLR) rapporte les hommages du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PLR-PDC tient à remercier les qualités humaines du politicien qui nous quitte aujourd'hui.

En effet, loin de tout idéologisme ou parti pris, nombre de tes interventions dans des moments un peu plus chauds, de débats devenus plus émotionnels, plus tendus, ont permis de débloquent les situations et de trouver des compromis. Pas toujours en faveur de la majorité de droite, je dois l'avouer.

La bonne ambiance qui règne aujourd'hui au sein de ce Conseil t'est en grande partie due ; le groupe PLR-PDC, le Conseil général et au final la population t'en remercie.

Cher Armand, tu as occupé presque toutes les fonctions politiques au sein de notre Commune, conseiller général, conseiller communal dès sa naissance, conseiller général également lors de la deuxième législature et président du Conseil général pendant quelques minutes... Et à nouveau conseiller communal. Tu accèdes aujourd'hui à la haute fonction, au combien importante, de citoyen. Je n'ai pas qualifié le mot citoyen de simple, au contraire, cela aurait été trop réducteur.

Nous nous réjouissons de continuer à profiter de tes propositions, en te croisant sur les chouettes chemins de Val-de-Ruz, où nous rencontrons, je n'en doute pas, la présidente sortante du Conseil général, qui y étreindra ses nouveaux bâtons.

Nous te souhaitons un bel été. »

M. Pierre Studer (PS) émet les hommages du groupe PS.

« L'heure est venue de prendre congé d'Armand Blaser, au terme des six années de travail conséquentes au Conseil communal.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

En effet, c'est au moment de la mise en place du premier Conseil communal qu'Armand s'est mis au service de son parti pour assumer cette tâche. Déjà très populaire en 2012, il apportait son expérience de conseiller communal de Fontainemelon et sa brillante élection au Conseil général faisait de lui un candidat idéal.

Les débuts de la Commune de Val-de-Ruz ont été des plus intenses et Armand y a trouvé sa place en prenant notamment les dicastères du développement territorial, de la mobilité et de la culture.

S'il a souvent regretté de ne pas avoir suffisamment de moyens pour favoriser la culture, il est néanmoins arrivé à faire rayonner notre Commune : ce fut notamment le cas lors du bicentenaire de notre canton, cette fête ayant été largement soutenue par notre Commune.

Il est important de relever que c'est aussi un homme intègre qui a pris la gestion du territoire de notre Commune. Sachant que les quinze plans d'aménagements de nos villages d'origine devaient être refondus pour en dégager un plan directeur, autrement dit une vision de notre vallée, en tenant compte des exigences de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. Les enjeux sont considérables, sachant que des zones à bâtir risquent d'être reclassées différemment ou déclassées. Dans ce cas de figure, les talents de négociateurs d'Armand sont essentiels pour arriver à convaincre les protagonistes et leur faire partager un avenir commun, vision commune qui dit prévaloir sur les intérêts particuliers.

Un autre thème qui l'a passablement occupé, même passionné, concerne le réaménagement des horaires de bus, du nord au sud et d'est en ouest. 421 est certainement le nombre dont il dut passablement rêver avant que ce ne soit une réalité, à savoir un bus desservant Cernier et la gare de Neuchâtel en passant pas la Côtière !

Pour conclure, j'aimerais souligner l'engagement d'Armand pour les idées de gauche, mais tout en respectant ses adversaires et en restant constamment à l'écoute de tous les partenaires. Réfléchi, il a eu la sagesse de donner du temps au temps, afin que les options ou les décisions rendues se fassent toujours dans l'intérêt général.

Au nom du groupe socialiste, je tiens à remercier très sincèrement Armand pour son engagement de chaque instant au service de notre Commune. Nous lui souhaitons bon vent et espérons que nos chemins se croiseront encore longtemps sur les chemins du Val-de-Ruz, que ce soit à pied, à vélo ou en bus ! »

M. Alain Lugon (Les Verts) rapporte les hommages du groupe des Verts.

« Précision, clarté, simplicité : trois qualités fortement appréciées au moment de consulter un horaire de transports publics. Trois qualités que cet amoureux des bus qu'est Armand Blaser a également fait siennes tout au long de son parcours politique.

La précision d'abord, qui trouve sa quintessence dans la mise à l'épreuve des nouveaux horaires des TN. Normal, me direz-vous, pour ce citoyen de Fontainemelon, qui a grandi à deux pas de la fabrique des gardiens du temps. Armand Blaser n'hésite pas à grimper dans les locomotives ou à se fondre dans la masse des pendulaires pour aller vérifier de ses propres yeux que les promesses de correspondances « à la minute » soient tenues. Il ne craint pas non plus de se lever aux aurores pour filer au Pont de Biaufond compter, à leur insu, les automobilistes frontaliers : 1.25, tel est le taux d'occupation des véhicules, une valeur sans doute ignorée de notre pourtant très informé Office de la statistique. Il n'est pas rare non plus de le croiser dans les bus du Val-de-Ruz, calepin en main, comptant les entrées et les sorties pour vérifier que des administrés n'aient pas à faire le voyage debout jusqu'à Neuchâtel.

Clarté du propos ensuite, une autre marque de fabrique du conseiller Armand Blaser. D'un ton posé, toujours à la recherche du mot juste, il parvient à vulgariser les notions hermétiques et abstraites de



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

conceptions directrices, PDR, PAL et autres franges urbaines, qui se matérialisent dans nos têtes en quartiers, zones d'activités économiques, espaces verts, places de village. En bon pédagogue, Armand Blaser n'hésite pas à recourir à l'anecdote pour mieux faire passer son message, par exemple en nous parlant de ses vacances en France interrompues pour aller taper du poing sur la table du Canton, sourd face aux doléances de la Commune. Sous ses airs calmes et impassibles, Armand Blaser sait aussi faire preuve de fermeté pour être écouté et décocher au passage quelques missiles à ses adversaires politiques.

La simplicité enfin, celle d'un homme accessible, chaleureux, affable. Un homme d'ouverture, curieux de nature, toujours à l'écoute de l'autre. Quitte à prendre le risque de louer la salle de spectacle de Fontainemelon à un humoriste à la réputation sulfureuse, au nom de la sacro-sainte liberté d'expression. En habile politicien toutefois, il profite de l'estrade pour appeler à la tolérance et à la lutte contre l'exclusion. Il est comme ça Armand Blaser, éternel optimiste et militant infatigable, à la capacité d'indignation parfaitement intacte. Au point d'aller battre le pavé devant le Château pour plaider la cause du Bibliobus, tout un symbole pour ce passionné de culture, de transports en commun et de petites places pavées « qui ont de la gueule ».

Avec Armand Blaser à la barre, les Vaudruziens avaient l'assurance de toujours arriver à bon port, à l'heure et en toute quiétude. Armand, c'est avec un pincement au cœur que nous prenons congé de toi. Nous te souhaitons un paisible voyage pour les années à venir, sans rupture de charges ni rebroussement et une retraite de première classe bien méritée ! »

M. Jean-Luc Pieren (UDC) émet les hommages du groupe UDC.

« Nous regrettons de ne pas avoir eu plus l'occasion de côtoyer M. Armand Blaser. Néanmoins, nous savons de lui qu'il est un bon vaudruzien et une personne déterminée car il fût très tôt engagé dans la politique.

Nous ne pouvons malheureusement pas élargir la personnalité de M. Armand Blaser, notre groupe n'étant là que depuis une année, malgré cela nous lui souhaitons tous une bonne retraite. »

Le président dédie un texte à M. Armand Blaser.

« Au nom de l'ensemble du Conseil général, je conclurai ces hommages en remerciant M. Armand Blaser pour son indéfectible engagement en faveur de la collectivité.

Monsieur le conseiller communal, cher Armand,

Je te souhaite une retraite – ou plutôt une préretraite – enrichissante et agréable.

Tu auras du temps pour explorer encore plus en détails les lignes de bus et de train de notre belle région et j'espère que tu les verras s'améliorer ces prochaines années.

Tu auras également du temps pour te rendre encore plus régulièrement à des manifestations culturelles, ce que tu affectionnes particulièrement je crois. J'ai le plaisir de t'offrir ici, au nom du Conseil général, de quoi assister à quelques représentations du côté du Théâtre du Passage. »

A la suite des hommages qui lui ont été adressés, **M. Armand Blaser (CC)** prend à son tour la parole.

« Merci Pascal, Pierre, Alain, Jean-Luc et Jan pour vos propos qui me touchent !

Chères amies, chers amis,

Ce sont bien là les termes appropriés pour m'adresser à vous.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Dans un mois, j'aurai quitté la vie politique professionnelle. Certes, à l'échelon supérieur une place se libère, mais, pour s'y glisser, outre les compétences, il faut être habillé d'une couleur bien particulière et idéalement maîtriser l'italien. Donc inutile de rêver !

Avec moi, je vais emporter des convictions et de la reconnaissance. Commençons par cette dernière.

Reconnaissance pour l'environnement souvent très agréable dans lequel s'exerce une partie du mandat de conseiller communal-

- *D'une petite visite à une nonagénaire, on se souvient de son sourire rayonnant, des épisodes plus ou moins difficiles de sa vie et, exemplaire, des bassins qu'elle continue d'aligner les matins d'été à la piscine d'Engollon.*
- *D'une commémoration officielle du Bicentenaire de l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération, on observe à Cernier tous les représentants politiques des cantons et de la Confédération dialoguer autour d'un repas. On imagine, en rêvant un peu, qu'ils évoquent comment consolider et retrouver le sens premier du fédéralisme, comment exercer plus de solidarité entre eux.*
- *D'un jeu de rôle d'écoliers au Pâquier, on mesure les enjeux respectifs d'un projet de centre sportif au cœur du village ou dans sa périphérie. On entend aussi les « graines de chercheurs », futures aménagistes, parler, à l'appui d'une maquette, avec conviction de l'importance des vergers.*

Puis, au sein d'un environnement plus studieux, reconnaissance envers toutes les personnes qui apportent de la substance à l'action du Conseil communal. Pour la part la plus importante de mon dicastère, l'aménagement du territoire, je remercie « infiniment », expression qui prend ici son plein sens, « infiniment », M. Stéphane Jobin et Mmes Béatrice Stauffer et Patricia Veuve pour leurs compétences, leurs sens de l'initiative, le boulot abattu et l'excellent climat de travail qu'il et qu'elles ont su créer au sein de leur unité. Bien heureuse la personne qui reprendra ce dicastère !

Parmi les appuis précieux aussi, ceux de la chancellerie avec M. Patrice Godat à sa tête. Merci beaucoup Patrice ! Ceux du service de la culture avec M. Patrick Matthey aux commandes.

Et « last but not least », reconnaissance envers mes collègues du Conseil communal, reconnaissance pour tout ce que nous vivons ensemble, pour la qualité de notre dialogue, reconnaissance tout simplement pour l'amitié qui nous lie.

Anecdote en passant pour joindre quelques autres collaboratrices et collaborateurs à cette reconnaissance : nous sommes souvent dans les services ; nous entendons les téléphones sonner ; nous entendons les réponses, pas les questions. Mais, quelles réponses ! Toujours cordiales, pédagogiques. Réponses immédiates circonstanciées ou par le biais d'un second téléphone quelques minutes plus tard. La bonne image de la Commune est aussi assurée par ses collaboratrices et collaborateurs.

Si je devais emporter avec moi quelques convictions recueillies au cœur de l'action politique et associative ? J'en ai noté cinq, parmi beaucoup, avant de rejoindre cette séance de Conseil général.

Premièrement : d'abord vous, chères amies, chers amis, membres du Conseil général. Depuis la première séance résultant de la fusion, vous avez toujours privilégié l'intérêt général ; vous aimez le débat d'idées et évitez les attaques personnelles ou partisans. C'est vraiment la bonne manière de s'engager en politique. Puisse perdurer cette attitude responsable et éthique ; elle doit s'exercer dès l'échelle communale pour avoir une chance d'ensemencer les politiques cantonales, fédérales, européennes, voire mondiales.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Deuxièmement : expérience faite, l'attachement à la vérité facilite grandement la recherche de bonnes solutions. Cerner les faits en toute objectivité – même si cela parle parfois contre ses convictions -, entendre au besoin les « parties », sont des passages obligés avant toute bonne réponse. Et, pour que la réponse soit bonne elle doit souvent être emprunte de solidarité, solidarité qui doit par ailleurs conduire tout rapport avec l'Etat et les autres communes du canton. Et au fond, que serait le sens de la politique si elle ne contenait en son sein la défense des valeurs de solidarité ?

Troisièmement : dire oui, chaque fois que cela est possible, aux invitations reçues. Le Conseil communal est fréquemment convié à des rencontres, manifestations sportives, culturelles, associatives, à des débats, à des fêtes diverses. Répondre positivement lorsque cela est possible est chaque fois l'occasion de découvrir un pan de vie de notre société, de reconnaître et de prêter attention aux activités de tiers, de faire de nouvelles connaissances, de dire son avis mais d'écouter aussi le voisin. Bref, c'est simplement riche !

Quatrièmement : et le rôle de la culture ? Une conviction qu'il faudrait bien sûr développer : même face à des difficultés financières, il est primordial de maintenir le soutien à la culture ; celle-ci est notamment source de créativité, de lien social... et de création d'emplois. Mais à développer bien sûr ; le Conseil communal devra s'y atteler bientôt.

Cinquièmement : lorsque Vaclav Havel a été élu président de la Tchécoslovaquie – j'avais la chance d'être sur place, à Prague, en cette journée de décembre 1989 -, il s'est présenté au balcon de la chancellerie et a dit deux mots : « Je vous promets des élections libres ». Point final. Pas trop de promesses mais des actes. Les promesses non tenues minent l'action politique. J'en prends acte personnellement pour mes activités futures.

Bonne suite pour vous, chères amies, chers amis, du Conseil général. Bon vent chères et chers collègues du Conseil communal. Bonne chance et beaucoup de plaisir Roby. Longue vie dans la Commune, chères collaboratrices, chers collaborateurs. Et, merci du plaisir de vous lire, chères journalistes, vous qui jouez un rôle important pour l'information de la population.

Cela ne se dit peut-être pas assez souvent ; vive la Commune de Val-de-Ruz ! »

Le président convie le Conseil général à une verrée à l'occasion du changement de présidence et lève la séance à 21h04.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

J. Villat

J.-L. Pieren